

FICHE DE POSTE :

Conseiller-ère médical-e cardiologie, neurologie, chirurgie, médecine, grands brûlés, maladies rares

Agence Régionale de Santé de La Réunion

Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction : Conseiller médical cardiologie, neurologie, chirurgie, grands brûlés, maladies rares

Famille professionnelle : Santé

Emploi type : Médecin

Localisation : Saint Denis

RIFSEEP :

Date de prise de fonction :

Position dans la structure :

Le conseiller médical est affecté au sein de la Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé (DATPS), sous l'autorité hiérarchique de la directrice.

Il travaille en transversalité avec l'ensemble des référents thématiques et conseillers médicaux au sein de la DATPS, ainsi qu'avec les autres services et directions de l'ARS.

Il travaille avec les opérateurs de santé et les partenaires externes à La Réunion.

Présentation de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion :

L'ARS La Réunion a pour missions la protection de la santé des populations en région et l'amélioration du système de soins et de prises en charge.

Elle agit sur un large champ :

- La prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaire, en lien avec l'environnement et les milieux de vie,
- L'organisation de l'offre de soins et l'accompagnement médico-social,
- L'observation, l'étude de l'état de santé de la population et la définition de la stratégie de santé en concertation avec les usagers du système de santé et les partenaires de l'Agence,
- L'anticipation des risques pour la santé et la gestion des événements exceptionnels,
- La gestion du risque assurantiel dans les domaines ambulatoire et hospitalier, avec l'Assurance maladie.

L'ARS est organisée en plusieurs directions :

- la Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé,
- la Direction de la Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé,
- la Direction des Etudes et des Systèmes d'Information en Santé,
- la Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire,
- la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales.

Sont directement rattachés à la Direction générale : l'agence comptable et le service des affaires financières, le service communication, la mission « inspections et contrôles », la cellule juridique, et le service du pilotage de la politique régionale de santé et de la formation, ce dernier assurant notamment l'élaboration et le suivi de mise en œuvre du Projet Régional de Santé et des différents outils de programmation de la politique de santé.

Présentation de la direction (DATPS) :

La Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé met en œuvre le Projet Régional de Santé, ainsi que les autres documents de programmation de la politique de santé, en promouvant la prévention tout au long de la vie, et en structurant les parcours et projets territoriaux de santé.

Elle inscrit son action dans la stratégie nationale de transformation du système de santé, et porte plus particulièrement :

- la conduite des thématiques prioritaires de santé publique: périnatalité, santé des jeunes, vieillissement, handicap, santé mentale, addictions, nutrition, maladies chroniques, santé/précarité
- le développement de la prévention et promotion de la santé, tout au long de la vie,
- l'organisation des filières de soins, AVC, insuffisance rénale chronique, diabète/obésité, cancers périnatalité, psychiatrie, soins critiques, urgences...,
- l'organisation sur le territoire des accompagnements des personnes âgées ou en situation de handicap, notamment la conduite de la démarche « réponse accompagnée pour tous » et la politique inclusive.
- l'organisation de l'exercice coordonné sur les territoires : Plateforme territoriale d'appui, MAIA, Réseaux thématiques de santé, maisons de santé pluridisciplinaires et CPTS...,
- l'accès aux soins et la permanence des soins,
- la qualité des soins et des prises en charge,
- la contractualisation territoriale : contrats locaux de santé, projets territoriaux de santé, contrats locaux de santé mentale,
- l'animation de la démocratie sanitaire : tenue et animation des instances, soutien aux droits des usagers.

Elle contribue à l'instruction des demandes d'autorisations et d'agrèments, aux choix d'allocation de ressources, aux démarches de contractualisation avec les opérateurs de santé, et autres leviers dont le pilotage est confié à la Direction de la Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé.

Elle associe à ses travaux la Direction des Etudes et des Systèmes d'Information en santé, afin de disposer des informations sur l'état de santé et les comportements de santé, des analyses médico-économiques, et de bénéficier des développements du numérique en santé à l'appui de l'organisation du système de santé.

Elle contribue à la qualité et la sécurité des prises en charge et accompagnements, notamment en apportant son expertise auprès de la Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire. Elle veille, avec cette dernière, à l'intégration des enjeux de santé environnementale dans son action en faveur de la prévention et de la promotion de la santé, attentive à l'ensemble des déterminants de santé.

Ses cadres administratifs et médicaux participent aux inspections et contrôles.

Plus généralement, elle inscrit son action dans le pilotage, assuré par la Direction générale, de la politique de santé et de la mise en œuvre des différents documents de programmation régionale et du CPOM liant l'ARS à l'Etat.

Elle regroupe 16 ETP, essentiellement constitués de cadres administratifs et de conseillers médicaux. Elle dispose d'un secrétariat et est structurée autour de 4 missions :

- Parcours et démocratie sanitaire
- Inclusion
- Prévention
- Organisations territoriales

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

Missions :

Le conseiller médical participe à la réalisation de l'ensemble des missions de la Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé. Il intervient selon deux modalités principales :

- Le pilotage, ou co-pilotage avec le référent administratif, d'une thématique de santé sur le territoire, reconnue comme prioritaire dans le cadre du Projet Régional de Santé ; à ce titre, il s'assure de la mobilisation des acteurs de santé et des partenaires de l'ARS pour la mise en œuvre des orientations de la politique nationale et régionale de santé.
- Il participe au processus de contractualisation, d'allocation de ressources, et d'autorisation ou agrément ; à ce titre, il apporte son expertise et instruit les dossiers, dans le champ des autorisations, de la contractualisation, de l'allocation de ressources.

Le poste de conseiller médical est principalement ciblé sur les thématiques suivantes incluant la partie hospitalière des parcours :

- Cardiologie, dont cardiologie interventionnelle, chirurgie cardiaque et greffe cardiaque
- Neurologie, dont neuroradiologie interventionnelle, AVC, neurochirurgie
- Chirurgie
- Médecine
- Maladies rares
- Grands brûlés

Le conseiller médical aura ainsi dans son périmètre les avis sur les CPOM des établissements sanitaires, l'instruction des dossiers d'autorisation ou de reconnaissances contractuelle sur les thématiques précédentes.

Le conseiller médical participe aux visites de conformité des établissements sanitaires, à la gestion des signalements et alertes sur les thématiques prises en charge et les plaintes, ainsi qu'aux missions d'inspection-contrôle, et contribue, en tant que de besoins, à la gestion des situations exceptionnelles.

Il est référent médical pour les établissements sanitaires.

Il contribue à la démarche de démocratie sanitaire sur son champ d'intervention.

Il participe aux astreintes médicales de l'ARS.

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises

Médecin inspecteur de santé publique, médecin contractuel ou en détachement qualifié ou expérimenté en santé publique

Compétences professionnelles requises

- **Savoir** :
 - Connaissance de l'environnement institutionnel et administratif, en particulier du champ hospitalier.
 - Connaissance des politiques publiques en santé et de leurs acteurs
 - Maîtrise des champs d'intervention et leviers de l'ARS : politique hospitalière et ambulatoire, prévention et santé publique.
- **Savoir-faire** :
 - Conduite de projet, capacité d'initiative
 - Animation de réunions et groupes de travail
 - Capacité à travailler en équipe
 - Capacité d'analyse, d'exposé et de rédaction
- **Savoir-être** :
 - Sens du service public et des relations humaines
 - Qualité d'écoute et de dialogue
 - Capacité d'adaptation et d'innovation
 - Autonomie et réactivité
 - Capacité de rendre compte et d'alerte

Ce poste est ouvert à la candidature de personnes bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé.